

N°3/2023

Département de la Gironde

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

de la Commune de QUINSAC

SEANCE DU 09 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf janvier à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le 03 janvier 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Lionel FAYE, Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Étaient présents : M. Lionel FAYE, Président - Mme Patricia SIMON - M. Patrick SIMON - Mme Florence GIROULLE - Docteur Jean-Marie BARGUILLET — M Jean-François TRON - Mme Anne-Marie DESCUDET- M. Guillaume GOURSAUD - Mme Michelle TURMO - Mme Marie-José PAILLOUX

Absentes excusées : Mme Muriel JOUNEAU -Mme Sandrine DUCHEMIN-PINCOS

Secrétaire de séance : Mme Patricia SIMON

SECOURS D'URGENCE
DÉLEGATION DE POUVOIR

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

- Donne pouvoir à Lionel FAYE, Maire, Président du CCAS de Quinsac, pour agir rapidement lors des secours d'urgence (distribution de dons, en nature ou en espèces, paiements de factures) pour un montant maximum de 200€.

M. le Président ne participe pas au vote et s'engage à tenir informés les membres du CCAS de ses actions lors de la première réunion plénière.



Le Président du CCAS



Lionel FAYE